

Réussir l'immatriculation de votre société en Andorre : La feuille de route indispensable

Étapes préliminaires et autorisations

- Réserver la dénomination sociale auprès du Registre des Sociétés (Registre de Societats) du Gouvernement d'Andorre.
- Déposer une demande d'investissement étranger auprès du Ministère des Finances si l'associé est non-résident.

Capital social et structure bancaire

- Libérer intégralement le capital social minimum de 3 000 euros pour une société à responsabilité limitée (SL).
- Ouvrir un compte bancaire au nom de la société en formation dans une entité bancaire andorrane pour le dépôt du capital.

Constitution et exigences légales

- Signer l'acte de constitution devant un notaire andorran pour validation de la légalité du dossier.
- Fournir les certificats d'antécédents pénaux apostillés ou légalisés pour chaque associé et administrateur.
- Justifier d'un siège social physique effectif en Andorre (une simple boîte postale ne suffit pas).

Enregistrement final et conformité fiscale

- S'inscrire au Registre du Commerce (Registre de Comerç) auprès du Comú de la paroisse du siège social.
- S'inscrire au registre des obligataires fiscaux (Departament de Tributs i Fronteres) pour obtenir le numéro d'identification fiscale (NRT).
- Nommer au moins un administrateur (attention aux exigences spécifiques si l'administrateur n'est pas résident).